**La IIIème République**

**Les débuts de la IIIe République**

En **1870**, **l’Empereur Napoléon III** déclare la guerre à la **Prusse**. La France, mal préparée, est vaincue. L’Empereur est fait prisonnier à Sedan. **Les députés proclament la IIIe République** mais la guerre continue. Une partie de la France est envahie. Paris est assiégé, sans possibilité de ravitaillement. Les Français n’arrivent pas à libérer la capitale. La paix signée en **1871** avec la Prusse est très dure pour notre pays : il faut céder l’Alsace et la Lorraine et payer une grosse somme d’argent.

Le nouveau gouvernement est présidé par **Adolphe Thiers**. Il s’installe à Versailles. Ses décisions sont impopulaires. Les Parisiens forment un gouvernement révolutionnaire et prennent les armes pour s’opposer à l’armée. La guerre civile commence. C’est la **Commune de Paris**. Les combats durent une semaine. La révolte est écrasée dans le sang : 30 000 « Communards » sont tués par l’armée de Thiers. Des milliers d’autres sont déportés vers l’Algérie et la Nouvelle-Calédonie.

**La naissance d'une démocratie**

|  |  |
| --- | --- |
| Depuis le Second Empire, les Députés sont élus au suffrage universel.En **1875**, ils votent une **nouvelle Constitution**. Elle établit la séparation des pouvoirs.Le pouvoir **législatif** (créer les lois) est exercé par la Chambre des Députés et le Sénat.Le pouvoir **exécutif** (faire respecter les lois) est exercé par un Président de la République élu pour 7 ans.Le pouvoir **judiciaire** est indépendant des deux autres.   |  |

**Les progrès sociaux**

**a. Le vote de lois en faveur des progrès sociaux**

De nouvelles lois améliorent la vie des Français.

**-1881** : Le Ministre **Jules Ferry** organise l’**instruction** (enseignement). Elle devient **gratuite, laïque et obligatoire** de 6 à 13 ans.

**-1881** : Une loi instaure la liberté de la presse, les Français sont mieux informés.

**Une série de lois concerne la condition ouvrière :**

|  |  |
| --- | --- |
|  | • Droit de se grouper en syndicats• Temps de travail limité à 10 ou 11 heures, 8 heures dans les mines•Travail des enfants interdit•Un jour de repos hebdomadaire obligatoire• Système d’assurance qui prend en charge les accidents du travail  |

De **nouveaux partis politiques** se créent comme le parti socialiste qui veut défendre les ouvriers dont la vie est encore très dure.

**b. L'amélioration progressive des conditions de vie**

|  |  |
| --- | --- |
| **Les conditions de travail changent**. Grâce aux **machines à vapeur**, on produit de plus en plus, de plus en plus vite. Beaucoup de petits fabricants disparaissent au fur et à mesure que de grands groupes industriels font fortune.  |  |

Les transports sont bouleversés par le développement du **chemin de fer**, du **moteur à explosion**, des **automobiles**. C’est les débuts de l’**aviation**.

La façon de vivre évolue grâce à l’invention du **phonographe**, de la **photographie**, du **cinéma**. Des **grands magasins** voient le jour.

L’**éclairage des villes** au gaz se généralise et l’**électricité** fait son apparition.

**Louis Pasteur** met au point le premier **vaccin** (contre la rage) et un procédé qui permet de mieux conserver les aliments : la **pasteurisation**.

Malgré tous ces progrès, la vie reste très dure pour les ouvriers des villes et dans les campagnes. Elle ne s’améliore que très lentement.

Beaucoup de gens quittent la campagne pour s’installer en ville près des nouvelles usines. On appelle ce mouvement de la campagne vers la ville, **exode rural**.

La IIIe République se termine en **1940**.

**Je retiens**

-La IIIe République commence en 1870 et se termine en 1940. Une nouvelle démocratie nait. Les Députés élus au suffrage universel votent une Constitution qui établit la séparation des pouvoirs.

-Les Français sont mieux informés grâce à la liberté de la presse. Plusieurs lois améliorent leurs conditions de travail même si elles restent très dures. La France s’industrialise. L’exode rural se généralise.
-L’instruction devient gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 13 ans. De nombreuses inventions bouleversent la façon de vivre : train, éclairage des villes, apparition de l’électricité…

**La Troisième République (1870-1940)**



**Présentation**

Après la défaite de 1870, l'installation de la Troisième République n'est pas acquise d'emblée. Créée sous le règne d'une majorité parlementaire conservatrice, plutôt monarchiste et bonapartiste, elle va perdurer pendant près de soixante dix ans, sans véritable Constitution. C'est pourtant l'apogée du régime parlementaire. La Chambre des députés exerce une influence décisive sur l'action des gouvernements successifs. L'oeuvre de la Troisième République est considérable, aussi bien en matière d'instruction publique que du point de vue des libertés et de l'épanouissement d'une société démocratique. La Troisième République remporte la terrible épreuve de la Grande Guerre, mais elle succombe à la défaite militaire du 10 mai 1940.

Proclamée le 4 septembre 1870, deux jours après la défaite militaire de l'Empire à Sedan, la République s'installe dans des conditions difficiles. Encore en guerre contre l'Allemagne, au printemps 1871, elle réprime l'insurrection de la Commune de Paris. Son avenir est alors incertain, car la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale prépare une nouvelle Restauration.

A partir de 1879, elle s'affirme et ses institutions sont appelées à être durables. La Troisième République se consacre à la transformation en profondeur du pays. S'inspirant des idéaux de 1789, elle établit la liberté d'opinion et d'expression des citoyens ; ceux-ci participent massivement aux élections qui rythment désormais la vie politique, grâce au suffrage universel. Les conditions d'une véritable égalité entre tous les Français sont réunies dès leur plus jeune âge : l'école sera, en effet, le plus solide des piliers de la République, qui émancipe l'individu tout en cimentant la nation autour des valeurs héritées de la Révolution Française : liberté, égalité et fraternité.

Surmontant plusieurs crises politiques sérieuses, le boulangisme et l'affaire Dreyfus, la République paraît consolidée et sortie de son isolement diplomatique lorsque, résolue, elle fait face à la déclaration de guerre de l'Allemagne, le 3 août 1914. Mais il faut jeter toute la puissance du pays dans la guerre pour obtenir la victoire et le retour de l'Alsace et de la Lorraine, au prix de pertes humaines et matérielles considérables. De cette terrible épreuve, la France se remet difficilement. La République est finalement terrassée par la défaite de mai et juin 1940.

**La guerre de 1870-1871 et la proclamation de la République**

L'annonce de la reddition de l'Empereur Napoléon III à Sedan, le 2 septembre 1870 et de la capitulation de l'armée déclenche l'action des républicains. La République est proclamée, le 4 septembre, comme en 1848, à l'Hôtel de ville de Paris. Les députés de Paris, notamment Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta et Jules Simon, forment un gouvernement provisoire, présidé par le général Trochu. Le Cabinet est composé de républicains modérés et de radicaux ; leur objectif est de poursuivre la guerre. Gambetta, sorti de Paris en ballon le 7 octobre 1870, anime la politique de défense nationale ; âme de la résistance en province, il organise, depuis Tours, la délivrance de Paris encerclé. Mais il échoue, alors que le maréchal Bazaine capitule, le 27 octobre, à Metz. Le 28 janvier 1871, le gouvernement provisoire est contraint de signer avec l'Allemagne un armistice de 21 jours. La convention d'armistice précise qu'une Assemblée nationale élue décidera de la conclusion de la paix ou de la reprise des hostilités. Les élections ont lieu le 8 février 1871, au scrutin de liste départemental majoritaire, conformément à la loi de 1849. L'Assemblée nationale, à majorité conservatrice, comprend 400 monarchistes, 250 républicains modérés et radicaux, 80 « centristes », 15 bonapartistes ; 225 nobles sont élus députés. Elle est réunie le 12 février, à Bordeaux, et confie à Thiers, le 17 février, la fonction de chef du pouvoir exécutif de la République française.



Le 1er mars, l'Assemblée approuve les préliminaires de paix reconnaissant la capitulation de Paris ; ce qui provoque un sentiment d'humiliation dans la population parisienne ; à Paris 36 députés sur 43 sont républicains et hostiles à la paix : Gambetta et Victor Hugo démissionnent aussitôt. Adolphe Thiers, le 18 mars, entend faire récupérer les canons et fusils détenus à Paris par la Garde nationale parisienne. Le 20 mars l'Assemblée siège à Versailles. Le 26 mars ont lieu les élections des représentants des arrondissements de Paris et le 28 mars est proclamée la Commune de Paris. Une guerre civile de deux mois oppose l'armée de Versailles, siège du gouvernement, à l'armée de la Commune de Paris et s'achève à l'issue des batailles de rues de la Semaine sanglante (21-28 mai 1871).

Le **10 mai 1871 est signé le traité de Francfort** : la France perd le nord de la Lorraine et presque toute l'Alsace -à l'exception de Belfort- et s'engage à verser 5 milliards de francs or ; elle reste occupée par les troupes allemandes jusqu'au 16 septembre 1873.

Thiers s'efforce de conforter la République. Le 13 novembre 1872 il déclare à l'Assemblée : « La République existe, elle est le gouvernement légal du pays, vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. »

**L'établissement durable du régime républicain**

Rompant le pacte de Bordeaux, qui consistait à renvoyer à plus tard la question du régime, et qualifiant la République de « régime qui nous divise le moins », Thiers déclare fin 1872 à l'Assemblée : « La République existe, elle est le gouvernement légal du pays. » Les droites s'unissent autour d'Albert de Broglie contre Thiers et le 24 mai 1873 une interpellation est adoptée par 360 voix contre 344. Thiers démissionne. La majorité royaliste le remplace par le Maréchal de Mac-Mahon, désigné par 390 voix sur 721 présents, compte tenu de l'abstention de toute la gauche ; il s'agit de préparer le rétablissement de la monarchie. Le Comte de Chambord, petit-fils de Charles X, qui aurait pu régner sous le nom d'Henri V, refuse dans une lettre publiée le 30 octobre 1873 dans le journal monarchiste l'Union d'être « le roi légitime de la Révolution » et s'obstine à proclamer son attachement au drapeau blanc au lieu du drapeau tricolore : « Je ne peux consentir à inaugurer un régime réparateur et fort par un acte de faiblesse...Je veux rester tout entier ce que je suis ». Dans l'attente du décès du prétendant au trône et d'une éventuelle restauration de la monarchie en faveur du Comte de Paris, fils de Louis-Philippe, les monarchistes votent pour le septennat présidentiel proposé par le duc de Broglie qui appuie une politique d'ordre moral. C'est la République des ducs. Malgré des lois électorales d'inspiration conservatrice - la loi du 27 juillet 1872 supprime le droit de vote des militaires présumés républicains et la loi du 18 février 1873 modifie les conditions du scrutin - les républicains obtiennent de bons résultats lors des élections partielles. Mais l'élection dans la Nièvre d'un ancien écuyer de Napoléon III puis de cinq représentants du parti de Rouher fait craindre un retour en force des bonapartistes. Une conjonction momentanée des républicains et des monarchistes favorise la discussion des lois constitutionnelles à l'Assemblée nationale, plutôt qu'au sein d'une assemblée constituante dont l'élection aurait un résultat incertain.

La discussion de la première des trois lois constitutionnelles, relative à l'organisation des pouvoirs publics, commence le 6 janvier 1875. Le texte initial ne contient même pas le mot de République. Le 30 janvier 1875, l'amendement présenté par Henri Wallon est adopté par 353 voix contre 352 : « Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans ; il est rééligible. » L'amendement adopté à une voix de majorité devient l'article 2 de la loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics. Les autre articles sont adoptés à des majorités plus larges. Le siège de la Chambre des députés, du Sénat et du pouvoir exécutif est à Versailles. Avant le vote de cette loi, s'engage la discussion d'un texte relatif à l'organisation du Sénat. Un compromis intervient en définitive, encore grâce à Henri Wallon, sur l'élection au suffrage indirect de 225 membres du Sénat, 75 sénateurs étant désignés à vie par l'Assemblée nationale. La loi est adoptée le 24 février par 435 voix contre 234 et, le lendemain, celle relative à l'organisation des pouvoirs publics. Le 16 juillet est adoptée la loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics.

**L'affaire Dreyfus**

L'affaire Dreyfus, de 1894 à 1906, est une nouvelle épreuve pour la République, après le scandale de Panama qui rejaillit gravement sur certains dirigeants politiques et déclenche une vague d'antiparlementarisme et d'antisémitisme. Le capitaine Alfred Dreyfus est dégradé et condamné à la déportation à vie en Guyane, accusé d'avoir transmis des documents secrets à l'Allemagne après la découverte, dans une corbeille, d'un bordereau d'envoi aux services allemands de notes relatives aux activités militaires de la France. En 1896, une contre-enquête menée par le lieutenant-colonel Picquart du service de Renseignement établit la culpabilité du commandant Esterhazy et démontre la fabrication d'un faux accusant injustement le capitaine Dreyfus. Le 11 janvier 1898, Esterhazy est acquitté par un conseil de guerre. Le 13 janvier est publié dans le journal L'Aurore un article d'Émile Zola intitulé « J'accuse », visant à déclencher contre lui un procès et à démentir les propos tenus à la Chambre des députés par Jules Méline : « Il n'y a pas en ce moment, il ne peut pas y avoir d'affaire Dreyfus. » Zola est inculpé et condamné à un an de prison. Deux camps s'opposent dans le pays. En août 1898, une nouvelle enquête, ouverte par le Ministre de la guerre, établit qu' un faux a en réalité été fabriqué par le commandant Henry, qui se suicide peu après en prison. Charles Maurras estime qu'il s'agit d'un faux patriotique ne remettant pas en cause la culpabilité de Dreyfus. L'émotion est particulièrement vive lorsque le capitaine Marchand reçoit l'ordre de quitter Fachoda sur le Haut Nil pour ne pas contrarier les intérêts anglais, alors que la Chambre des députés avait adopté les crédits de l'expédition par 482 voix, dont celle de Jaurès, au nom du « vote national », contre 22. Bien que la Cour de cassation ait cassé l'arrêt condamnant Dreyfus, le Conseil de guerre condamne cette fois Dreyfus, le 7 août 1899, à dix ans avec les circonstances atténuantes. Le 19 septembre 1899, le Président de la République, Émile Loubet, le gracie. Une loi du 27 décembre 1900, à l'initiative du gouvernement Waldeck-Rousseau, amnistie les faits se rattachant à l'affaire Dreyfus notamment les délits de presse, de réunion et d'association. La Cour de cassation annule sans renvoi le jugement du Conseil de guerre : l'innocence de Dreyfus est reconnue par la Cour de cassation mais seulement en 1906. Une loi du 19 juillet 1906 réintègre le capitaine Dreyfus au grade de lieutenant-colonel et une autre le lieutenant-colonel Picquart au grade de général de brigade.

La République menacée est sauvegardée. L'affaire Dreyfus a eu pour effet un regroupement contre la droite nationaliste : l'alliance de Défense républicaine entre radicaux, radicaux-socialistes, républicains socialistes et socialistes. Elle a précipité le ralliement des socialistes indépendants, sous l'égide de Jaurès. L'affaire révèle un profond malaise. Elle fait apparaître au grand jour le racisme, l'antisémitisme et une nouvelle forme du nationalisme se caractérisant par le rejet de l'étranger et la crainte d'une dissolution de l'identité française, associée à un peuple et à une religion. Elle a aussi retardé la réconciliation entre les républicains et les catholiques. A partir de 1899, elle a déplacé l'axe de la majorité vers les radicaux.